

# Montréal Budget 2021 PDI 2021-2030



Faits  
sillants

# Table des matières



---

<b>Mots</b> .....	<b>02</b>
Mot de la mairesse .....	02
Mot du président du comité exécutif.....	04
Mot du directeur général.....	06
<b>Faits saillants</b> .....	<b>08</b>
Préparer le budget 2021.....	09
Développement économique .....	10
Mobilité durable.....	11
Transition écologique.....	12
Habitation.....	14
Solidarité, équité et inclusion.....	15
Culture, loisirs et sports.....	16
Expérience citoyenne et innovation.....	18
<b>Budget de fonctionnement 2021</b> .....	<b>20</b>
Un budget équilibré de 6,17 G\$.....	21
Fiscalité locale .....	22
<b>Programme décennal d'immobilisations 2021-2030</b> .....	<b>32</b>
Un PDI de 18,69 G\$.....	33
Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau.....	35
Maintenir et renouveler les infrastructures routières.....	36
<b>Arrondissements</b> .....	<b>38</b>
<b>Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie</b> .....	<b>40</b>

# Mot de la mairesse





Le budget que nous vous présentons cette année a une signification bien particulière. Élaboré alors que Montréal, comme toutes les villes du monde, était plongée dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, il vise à répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens, exacerbés par la crise, tout en préparant la relance de notre métropole et son avenir.

Depuis le début de la pandémie, il y a maintenant dix mois, Montréal a su répondre à l'urgence, tout en affirmant rapidement son engagement en faveur d'une relance verte et inclusive.

Le contexte exceptionnel que nous vivons a eu des impacts majeurs sur nos citoyennes et nos citoyens, qu'il s'agisse de nos personnes âgées, durement touchées, de nos commerçants, particulièrement affectés, et de nos familles, qui ont vu leur quotidien chamboulé. Mais les derniers mois nous ont aussi démontré la solidarité qui unit les Montréalaises et les Montréalais, leur créativité et leur courage face à la difficile épreuve que nous vivons.

C'est pourquoi le budget 2021, de même que le PDI 2021-2030, proposent non seulement des mesures concrètes pour affronter la crise, mais également des solutions qui agiront comme levier pour faire du Montréal de demain une réalité. Ne l'oublions pas, la crise nous a plongé dans l'urgence, mais la crise climatique n'a pas pris de pause et fait se dresser devant nous des défis qui commandent toujours des gestes forts.

Bref, le budget que nous présentons mise sur la qualité de vie de nos quartiers, qui se fonde notamment sur notre vie culturelle, nos commerces et nos entreprises. Je pense, par exemple, aux mesures qu'il inclut visant à réduire le fardeau fiscal des petites entreprises et qui permettront de soutenir ces indispensables acteurs de notre économie locale et de notre tissu urbain, particulièrement ébranlés par les effets de la crise sanitaire.

Je pense aussi aux mesures qui s'adressent aux personnes âgées, aux personnes en situation d'itinérance ou aux personnes vulnérables, qui ont particulièrement souffert depuis le début de cette pandémie.

Enfin, je pense à la mise en œuvre des mesures de la deuxième phase de notre plan de relance économique, destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs, et à assurer cette relance verte et inclusive que nous devons réussir.

Je suis très fière de ce budget, comme je suis très fière de la remarquable résilience dont les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve depuis le début de cette crise.

Bientôt, nous sortirons de cette épreuve plus forts, plus solidaires et plus résolus que jamais à bâtir le Montréal de demain.

La mairesse,  
Valérie Plante

# Mot du président du comité exécutif



L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui aura eu des impacts sur la population montréalaise, mais aussi sur l'ensemble des secteurs d'activités de la métropole. À titre d'administration municipale, nous n'avons pas été épargnés. Bien que nous n'ayons pas hésité à rapidement nous mobiliser pour venir en aide aux Montréalaises et aux Montréalais durement touchés par la pandémie, nous avons tout de même été confrontés à un défi budgétaire exceptionnel.

Dès le début de la crise, nous avons agi de façon responsable en prenant des décisions difficiles pour réduire et contrôler rapidement le déficit anticipé de la métropole pour l'année 2020. Nous nous sommes notamment dotés d'un plan financier de réduction des dépenses de 123,4 M\$.

Nous avons également sensibilisé le gouvernement du Québec à l'importance de l'impact de la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé de Montréal en tant que métropole, cœur de l'économie québécoise et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19. Cette démarche nous a permis de bénéficier d'une aide financière significative de 263,5 M\$, dont 178,5 M\$ ont été affectés au budget 2021 pour contribuer activement à la relance économique et compenser une partie des pertes de revenus anticipés.

### Un budget équilibré

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de présenter un budget sans déficit totalisant 6 166,5 M\$, en baisse de 1,5 M\$ par rapport au précédent exercice. Nous avons fait preuve d'une grande agilité pour trouver des solutions nous permettant de poursuivre nos initiatives d'aide à la population et maintenir notre offre de services malgré les nombreuses contraintes budgétaires.

Rappelons qu'il était hors de question, pour nous, de faire assumer un fardeau financier supplémentaire aux Montréalaises et aux Montréalais déjà durement touchés par la pandémie. Ainsi, afin de donner un répit aux contribuables de Montréal, nous avons gelé les charges fiscales relevant du conseil municipal. Et pour une troisième année consécutive, nous diminuons le fardeau fiscal d'une vaste majorité de commerçants.

### Un nouvel outil pour mieux planifier

Par ailleurs, malgré nos efforts pour gérer la crise actuelle et maintenir un équilibre financier, nous ne pouvions ignorer nos ambitions pour le Montréal de demain. C'est pourquoi nous sommes munis d'un nouvel outil visant à optimiser le traditionnel « PTI », soit un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 totalisant 18,7 G\$.

Cet outil nous permet d'améliorer notre planification en projetant celle-ci sur un horizon de dix ans. Il fait état des nombreux projets que nous comptons réaliser en matière de mobilité, d'habitation, de développement économique, de transition écologique et d'autres secteurs incontournables de développement pour notre métropole. Il témoigne également de la part importante (71,5 %, soit 13,4 G\$) des investissements que nous consacrons à la protection et à la réhabilitation de nos infrastructures vieillissantes.

La vision à long terme que propose le PDI est une façon concrète de regarder vers l'avant et de penser à l'avenir de Montréal, en continuant de répondre aux besoins immédiats de la population montréalaise.

Pour conclure, j'aimerais remercier celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à stabiliser la situation financière de la Ville en cette période fort difficile. La pandémie aura assurément ébranlé notre quotidien, mais elle nous aura aussi permis de nous servir de cette crise comme d'un levier pour repenser nos façons de faire et nous concentrer plus que jamais sur nos aspirations pour la métropole que nous voulons léguer aux générations futures.

Bonne lecture !

Le président du comité exécutif,  
Benoit Dorais

# Mot du directeur général





La pandémie de la COVID-19 a profondément bouleversé la Ville de Montréal. Les impacts ont été multiples, ils se sont faits sentir tant sur le plan des finances municipales que sur nos employées et employés. Mais nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

En avril dernier, nous avons demandé aux services centraux et aux arrondissements de faire un effort important afin de minimiser les déficits anticipés, ce qui nous a permis de sécuriser un montant de 123 M\$. Nous avons ensuite fait appel à la collaboration de nos différents groupes d'employées et d'employés, en plus de sensibiliser les directrices et directeurs des différents services et arrondissements pour les sensibiliser à la réalité financière de la Ville en contexte de pandémie.

Je vous félicite collectivement pour la rigueur budgétaire dont nous avons fait preuve. Elle nous a permis d'éviter le pire.

Malgré le contexte sanitaire difficile et les opérations tactiques et d'urgence qui se poursuivent au quotidien, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, pour rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers que de la métropole. Avec le PDI, une nouveauté de cette année, nous pouvons désormais planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets avec le virage d'écologie, d'inclusion et de prospérité que nous voulons faire prendre à la métropole.

L'organisation municipale entre dans une ère de nouvelle normalité. C'est pourquoi d'importantes sommes ont été affectées aux technologies de l'information, en soutien notamment au télétravail.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des employées et des employés de la Ville de Montréal qui, du jour au lendemain, ont vu leurs habitudes de travail chamboulées, mais qui ont su s'adapter et faire preuve d'innovation et d'une grande résilience. En maintenant leur prestation de travail malgré le contexte difficile, c'est l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais qui, encore aujourd'hui, en bénéficient.

**Le directeur général,  
Serge Lamontagne**

# Faits saillants



# 1 Préparer le budget 2021



À l'instar d'autres grandes métropoles dans le monde, les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont été particulièrement difficiles à Montréal. Alors que l'administration municipale gérait la crise au quotidien pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais, elle a dû faire face à des dépenses imprévues et à une baisse marquée de ses revenus. Face à ce défi budgétaire sans précédent, la Ville a su s'adapter et trouver des solutions pour présenter un budget équilibré, qui n'alourdit pas le fardeau fiscal des ménages, pour continuer à fournir des services de qualité à la population et pour préparer un avenir meilleur.

Ces thèmes figuraient parmi ceux abordés lors de la deuxième consultation prébudgétaire organisée par la Ville. À cette occasion, plus de 25 000 personnes se sont prononcées sur les décisions budgétaires de l'administration municipale pour 2021. Les résultats de la consultation ont fait l'objet d'une série de recommandations qui sont au cœur des orientations budgétaires.

Dans son budget 2021, la Ville concilie donc au mieux les dépenses courantes et les investissements exceptionnels pour soutenir la population dans la crise et préparer une relance ambitieuse. Elle va donc continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité et l'inclusion, afin que Montréal retrouve rapidement son dynamisme et son erre d'aller.

## Soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal, en tant que gouvernement de proximité, est en première ligne pour épauler les communautés éprouvées et appuyer la relance économique. En 2021, elle continuera à aider les personnes les plus vulnérables, notamment en soutenant les organismes qui leur fournissent des services et des activités, mais aussi les commerces, les personnes âgées et les familles en mettant en place différentes mesures de soutien et en préparant la relance.

La Ville a décidé, par exemple, de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, ce qui soulagera les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

## Investir pour l'avenir

Pour la première fois de son histoire, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette initiative permet à la Ville de présenter une vision sur 10 ans des investissements qu'elle souhaite réaliser. Le PDI est un outil concret qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets de la Ville et, ainsi, de mieux préparer l'avenir.

En contexte de pandémie, la Ville de Montréal a fait preuve d'innovation et d'agilité en répondant à l'urgence tout en poursuivant la démarche d'alignement stratégique amorcée en 2019. Sous le signe de la relance, cette démarche s'articule autour de 4 orientations audacieuses : la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, la démocratie et la participation ainsi que l'innovation et la créativité.

La Ville propose une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Elle compte ainsi augmenter la cohérence et l'impact de ses actions, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole, pour relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité et des milieux de vie sains.

## Développement économique



L'économie montréalaise, qui fonctionnait à plein régime avant le début de la crise sanitaire, aura vu de multiples obstacles se dresser en 2020. Confiante dans la capacité du milieu entrepreneurial à se relever et à aller de l'avant, la Ville de Montréal s'engage à soutenir sa relance, notamment en favorisant une économie plus verte et inclusive.

### Appuyer les entreprises face à la crise

Pour affronter les impacts économiques d'un contexte mondial imprévisible et soutenir les organismes, les commerçants et les entreprises, la Ville a adopté, au printemps 2020, un plan de relance économique dont la première phase représentait des investissements totaux de près de 22 M\$.

Au nombre des mesures exceptionnelles, la Ville a également décidé le gel de l'augmentation des taxes foncières qui relèvent de sa responsabilité en 2021, pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Cela la privera de revenus d'environ 56 M\$, mais aidera d'autant les contribuables, notamment les entreprises et les commerces.

La Ville de Montréal a décidé de bonifier pour la deuxième année consécutive la mesure des taux différenciés, qui a été mise en place en 2019. Cette mesure permet d'alléger le fardeau fiscal pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels de plus petite taille, notamment pour les commerces de proximité. Grâce aux actions menées depuis 3 ans par la Ville, deux tiers des propriétaires d'immeubles non résidentiels vont bénéficier d'un allègement de 16 % de leurs charges fiscales totales.

### Préparer la relance de l'économie montréalaise

Dans la prochaine année, la seconde phase du plan de relance économique, accompagnée d'un budget de 50 M\$, sera mise en œuvre. Celle-ci vise à répondre aux besoins les plus pressants des entreprises et des commerces montréalais et, aussi, à stimuler les investissements dans les domaines les plus prometteurs.

La relance passera également par l'avancement des projets qui visent à redynamiser ou réhabiliter des secteurs de Montréal. Au centre-ville, la Ville continuera les importants réaménagements des rues Peel et Sainte-Catherine afin de donner un second souffle à la vie commerciale de ces artères patrimoniales. En concertation avec ses partenaires, elle élaborera aussi une vision renouvelée de tout le centre-ville qui prendra en considération les impacts de la pandémie sur son économie.

**Réaménagement de la rue Saint-Catherine**  
399,3 M\$ au PDI 2021-2030

**Réaménagement de la rue Peel**  
30 M\$ au PDI 2021-2030<sup>1</sup>

Dans l'est de Montréal, la décontamination des terrains industriels sera accélérée pour accueillir des investissements majeurs.

### Acheter de façon responsable

Plus que jamais, la Ville veut encourager l'économie sociale et, pour ce faire, donner l'exemple. Faisant affaire avec de nombreux fournisseurs, elle a prévu dans le Plan de relance économique un grand chantier pour revoir ses pratiques d'achat. Les équipes concernées travailleront à trouver des solutions innovantes et durables pour augmenter le volume d'achat local et responsable. Un plan d'approvisionnement responsable sera déposé pour la période 2021-2025.

### Organiser le développement économique

Afin d'appuyer la relance à long terme et de mieux préparer l'avenir de la métropole, la Ville franchira de nouvelles étapes dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique pour les années 2022-2026. Avec le gouvernement du Québec, elle s'emploiera à assurer le financement et l'arrimage des actions.

<sup>1</sup> D'autres investissements sont prévus dans le programme d'aménagement des rues.

## 3 Mobilité durable



Les conséquences de la crise sanitaire ont amené les Montréalaises et les Montréalais à revoir leurs façons de se déplacer, notamment en privilégiant les transports actifs grâce aux différentes mesures mises en place par la Ville. Plus que jamais, ces modes de transport contribuent à améliorer la qualité de vie urbaine, tout en facilitant la transition écologique. La Ville de Montréal continuera d'investir dans des projets de transports actifs et collectifs structurants, qui participeront à la relance et permettront d'offrir des modes de déplacement plus accessibles et abordables.

### Renforcer les transports collectifs

Pour contribuer à la relance et construire une ville où les transports collectifs sont plus faciles à utiliser et plus accessibles, Montréal continuera à investir dans des projets d'envergure. Plus particulièrement, elle participera à l'implantation du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, comprenant la reconstruction des infrastructures municipales, à la construction du Réseau express métropolitain (REM), au prolongement de la ligne bleue du métro et à la poursuite des études de la ligne rose.

#### SRB Pie-IX et infrastructures

107,6 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>2</sup>

#### Aménagements pour le REM

228,4 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>3</sup>

#### Aménagements pour la ligne bleue

11,8 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>4</sup>

La Ville collaborera également au développement de projets structurants de transport collectif pour la redynamisation de la rue Notre-Dame.

En 2021, elle va aussi investir 9,3 M\$ pour financer l'implantation de mesures de tarification plus juste en matière de transport collectif. La Ville de Montréal a en effet demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour ses résidents et résidentes, une réduction supplémentaire de 50 % du tarif réduit pour les personnes âgées et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le réseau de la STM.

### Faciliter les déplacements près des chantiers

À la grandeur de Montréal, l'Escouade mobilité fait chaque année des milliers d'interventions pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. En 2021, cette équipe d'inspecteurs et inspectrices s'affaira aussi les fins de semaine pour encadrer en tout temps les chantiers en activité et toute autre activité nuisant à la mobilité. De plus, elle sera mieux outillée pour surveiller le respect des corridors piétons et des zones de livraison près des chantiers. Le budget qui lui sera alloué sera de 1,7 M\$.

### Étendre le réseau cyclable

La Ville continuera à déployer le Réseau express vélo, en plus d'entretenir le réseau cyclable existant. Dans la même optique, elle achètera plus de 700 vélos à assistance électrique dans la prochaine année afin de mieux répondre à la demande de la clientèle de Bixi Montréal.

### Réseau express vélo et réseau cyclable 200 M\$ au PDI 2021-2030

#### Bixi Montréal

23,1 M\$ au PDI 2021-2030

### Accélérer l'approche Vision Zéro

Soucieuse de réduire au minimum le nombre de décès et de collisions graves sur les routes, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. Cette ambitieuse opération de concertation en sécurité routière permettra, dans la prochaine année, de réaliser des projets pilotes pour apaiser les virages à gauche, de développer des lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et de publier un guide d'aménagement des rues. En appui, la mise aux normes des feux de circulation suivra son cours.

### Approche Vision Zéro

60 M\$ au PDI 2021-2030

### Feux de circulation

163,8 M\$ au PDI 2021-2030

Pour sa part, le Service de police terminera un projet pilote qui consiste à évaluer les passages d'écoliers afin de trouver la façon de sécuriser les déplacements à ces endroits.

2. Budget de fonctionnement 2021 : 22,1 M\$; PDI 2021-2030 : 85,5 M\$.
3. Budget de fonctionnement 2021 : 22,9 M\$; PDI 2021-2030 : 205,5 M\$.
4. Budget de fonctionnement 2021 : 5 M\$; PDI 2021-2030 : 6,8 M\$.

## 4

## Transition écologique

Les répercussions à la fois sanitaires, économiques et sociales de la pandémie sont considérables, mais la crise actuelle ne doit pas faire oublier l'ampleur et l'urgence du défi climatique. En 2021, la Ville de Montréal continuera à accélérer la transition écologique : elle mettra en place de nombreuses interventions qui aideront la métropole à devenir plus résiliente face aux changements climatiques et à mieux tenir compte de l'environnement. Le tout, en contribuant à une relance plus verte et en ne laissant personne pour compte.

### Continuer la lutte contre les changements climatiques

En 2021, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) consacrera 4,7 M\$ à la mise en œuvre de plusieurs mesures novatrices du Plan climat 2020-2030. L'objectif du plan est de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) à Montréal, tout en accompagnant la population montréalaise pour y arriver.

### Objectif du Plan climat 55 % moins de GES d'ici 2030

Pour les eaux pluviales, la Ville commencera à mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion qui augmentera sa préparation aux changements climatiques, notamment par des aménagements diminuant les risques d'inondation et de refoulement. Elle élaborera aussi une vision en agriculture urbaine.

### Créer des quartiers exemplaires pour accompagner la relance

La transition écologique ne constitue pas un frein à une relance économique forte, c'est au contraire une occasion de favoriser une prospérité plus durable. Aussi, la Ville et ses partenaires verront en 2021 à ce que la planification des nouveaux quartiers de Namur-De la Savane (hippodrome), de Lachine-Est et de Louvain Est allie développement économique, protection de l'environnement et accès à des logements abordables et familiaux. Pour le Vieux-Montréal, un plan d'action sera élaboré.

### Nouveaux quartiers 90,5 M\$ au PDI 2021-2030<sup>5</sup>

### Vieux-Montréal 37,7 M\$ au PDI 2021-2030

### Consommer moins et mieux gérer les déchets

La Ville continuera à encourager la population à réduire la consommation à la source et à récupérer davantage les matières organiques. Elle prévoit notamment investir 472,4 M\$ pour la gestion des matières résiduelles<sup>6</sup>. Voici des exemples d'actions prévues pour la deuxième année du Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2025 :



- **Matières organiques** : commencer la collecte dans les écoles et les résidences de 9 logements et plus (phase 1);
- **Matières résiduelles** : mettre en place un encadrement réglementaire pour les contenants à usage unique et les invendus de l'industrie textile et des épiceries;
- **Gaspillage alimentaire** : implanter un plan d'action.

En parallèle, Montréal accueillera de nouvelles installations. Une fois sa construction terminée, le centre de compostage, situé dans Saint-Laurent, sera mis en service. À Montréal-Est, les travaux pour le centre de biométhanisation se poursuivront, pour une inauguration en 2022.

### Centre de compostage Saint-Laurent 74,5 M\$ jusqu'en 2028

### Centre de biométhanisation Montréal-Est 105,3 M\$ jusqu'en 2027

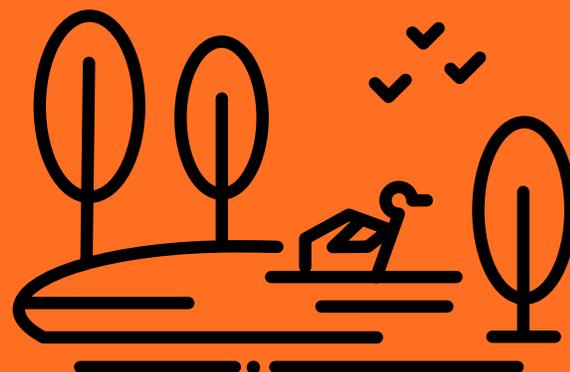
### Réduire la pollution

En 2021, une nouvelle usine de traitement commencera à fonctionner au Complexe environnemental de Saint-Michel. Cette installation permettra de traiter le lixiviat, une substance produite par le passage des eaux de pluie à travers les déchets, et de limiter ainsi son rejet dans les canalisations souterraines.

5 Namur-De la Savane – PDI 2021-2030 : 44,8 M\$; Lachine-Est – PDI 2021-2030 : 35,1 M\$; Louvain Est – PDI 2021-2030 : 10,6 M\$.

6 Budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M\$; PDI 2021-2030 : 472,1 M\$.

## Transition écologique (suite)



Afin de diminuer la pollution atmosphérique, la Ville et la Direction régionale de santé publique mettront à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouteront des stations de mesure de la qualité de l'air. Les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, notamment celui sur la cuisson au bois, et sur les rejets dans l'eau seront révisés.

**Usine de traitement du lixiviat**  
3,7 M\$ en 2021<sup>7</sup>

### Agir au sein de la Ville

La Ville se doit d'être exemplaire dans ses pratiques, autant pour diminuer ses propres émissions que pour offrir un modèle aux autres institutions montréalaises. Ainsi, avec une nouvelle escouade de gestion de projets, elle réalisera diverses actions pour diminuer l'empreinte écologique de ses 30 plus importants immeubles.

### Immeubles municipaux

↓ 40 % la consommation énergétique par rapport à 1990

### Véhicules municipaux

↑ 20 % le nombre de véhicules électriques ou hybrides

Pour diminuer son impact sur les routes, la Ville continuera à remplacer ses véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides. La Politique verte du matériel roulant 2021-2025 sera d'ailleurs plus incitative que la précédente. Et pour ses 100 ans, le Jardin botanique travaillera à réaliser un plan directeur visant à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau.

### Protéger la nature

La crise sanitaire a plus que jamais démontré à quel point les milieux naturels et les espaces verts sont importants et appréciés de la population montréalaise. À partir de 2021, la Ville investira donc encore davantage pour enraciner la nature dans la métropole et pour protéger la biodiversité, les rives et les cours d'eau, tout en les rendant plus accessibles.

La Ville continuera à travailler pour atteindre sa cible de 10 % d'espaces protégés d'ici 2030. Du côté des parcs-nature et des grands parcs, elle commencera en 2021 la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et elle restaurera les marais Lauzon et 90 du Grand parc de l'Ouest. Elle planifiera l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et ouvrira au public 15 hectares supplémentaires du parc Frédéric-Back.

La Ville augmentera le nombre d'arbres plantés dans les rues, les parcs et les espaces verts, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, en plus de continuer à lutter contre l'agrile du frêne.

La Ville va également poursuivre la planification du premier corridor vert, qui reliera le parc-nature du Bois-de-Saraguay et le parc Angrignon, et va continuer ses efforts d'acquisition et de mise en valeur d'espaces verts dans l'est de la Ville.

Concernant les cours d'eau, la Ville investira dans la réhabilitation des rives des grands parcs, mettra en œuvre le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération et préparera la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.

### Espaces protégés

289,9 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>8</sup>

### Grand parc de l'Ouest

49,4 M\$ au PDI 2021-2030

### Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise

67,6 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>9</sup>

### Parc Frédéric-Back

97,2 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>10</sup>

### Plantation d'arbres et agrile du frêne

286,6 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>11</sup>

### Corridor vert Saraguay-Angrignon

51,9 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>12</sup>

### Berges des grands parcs

90,5 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>13</sup>

7 Investissement provenant des réserves de fonds spéciaux en environnement.

8. Budget de fonctionnement 2021 : 0,17 M\$; PDI 2021-2030 : 289,7 M\$.

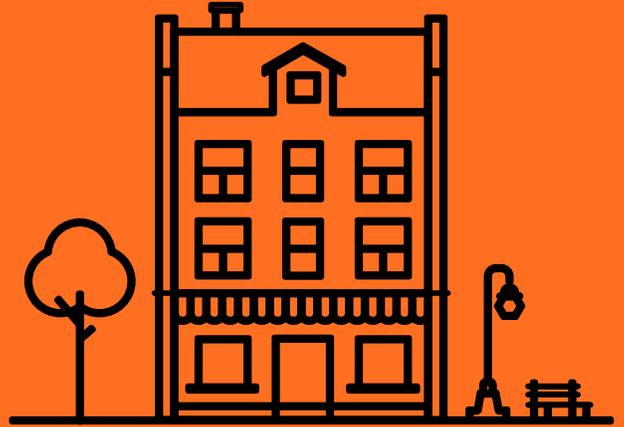
9. Budget de fonctionnement 2021 : 0,13 M\$; PDI 2021-2030 : 67,5 M\$.

10. Budget de fonctionnement 2021 : 1,3 M\$; PDI 2021-2030 : 95,9 M\$.

11. Budget de fonctionnement 2021 : 4,9 M\$; PDI 2021-2030 : 281,7 M\$.

12. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M\$; PDI 2021-2030 : 51,7 M\$.

13. Budget de fonctionnement 2021 : 0,6 M\$; PDI 2021-2030 : 89,9 M\$.



Alors que le marché immobilier est en ébullition, que les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se font sentir et que de nombreuses familles peinent à se trouver un logement adéquat, la Ville se doit d'agir en matière d'habitation. Elle continuera donc à améliorer l'offre de logements adéquats et abordables, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables, et à créer ainsi des milieux de vie plus équitables.

#### Investir dans le logement social et abordable

Le budget global pour les subventions aux logements sociaux et abordables sera maintenu au même niveau qu'en 2020. La Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables bénéficie donc d'une augmentation sur 2 ans qui lui permettra d'être entièrement réalisée en 2021.

Pour une troisième année consécutive, la Ville investira dans les formules innovantes de logements abordables qui sont destinées à joindre les ménages non visés par les programmes existants. La cible de 1 000 logements soutenus au moyen de cette aide devrait être atteinte en 2021.

#### Stratégie 12 000 logements 140,5 M\$ en 2021

#### Aide aux formules innovantes 8 M\$ en 2021

Quant aux programmes de subventions courants, la Ville achèvera leur mise à jour en adoptant et lançant les nouvelles versions du programme AccèsLogis Montréal et du Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.

#### Aider les ménages en difficulté

La Ville haussera de 1,08 M\$ le budget annuel alloué à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un total de 2,7 M\$. En plus de servir à lutter contre l'insalubrité, cette augmentation sera employée pour aider et orienter les ménages sans logis pendant la crise du logement qui est appréhendée en 2021.

#### Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger

Pour que se construisent davantage de logements sociaux et abordables, le nouveau Règlement pour une métropole mixte sera introduit. Ce nouvel outil obligera tout constructeur d'un projet résidentiel de 450 m<sup>2</sup> ou plus à conclure avec la Ville une entente dictant les pourcentages de logements sociaux, abordables et familiaux au sein du projet, et aider ainsi les familles à rester à Montréal.

À des fins de logements sociaux et communautaires, la Ville poursuivra, par ailleurs, l'acquisition de terrains et d'immeubles dans des secteurs recherchés, en recourant notamment à son droit de préemption.

#### Acquisitions de terrains et d'immeubles 108,9 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>14</sup>

## 6

## Solidarité, équité et inclusion



Montréal valorise fortement la solidarité, l'équité et l'inclusion. Toutefois, la pandémie a amplifié les enjeux de pauvreté et de discrimination. Avec ses nombreux partenaires, la Ville de Montréal poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment en luttant contre l'exclusion et en renforçant les solidarités.

### Intervenir de façon planifiée

En 2021, la Ville continuera à déployer toutes les mesures nécessaires pour aider les personnes les plus vulnérables en contexte de pandémie. Elle progressera aussi dans la réalisation de plusieurs stratégies visant, entre autres, à lutter contre la pauvreté et les discriminations, à valoriser la diversité ethnoculturelle et à réduire les méfaits.

Dans la même optique, elle adoptera le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui inclura tous ses domaines d'intervention en développement social, ainsi que le Programme d'aménagement inclusif et durable (PAMID).

### Travailler ensemble contre la pauvreté et l'exclusion

La Ville collabore en continu avec des centaines d'organismes communautaires. Afin de reconnaître et renforcer ces partenariats, elle adoptera la première politique montréalaise en appui à l'action communautaire, de même qu'un plan directeur sur les infrastructures communautaires.

Sur le terrain, les acteurs locaux recevront accompagnement et soutien. Ce sera le cas, par exemple, pour les organismes qui œuvrent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, contre l'itinérance ou encore pour prévenir la violence commise et subie chez les jeunes, ainsi que dans les 6 territoires d'inclusion prioritaires, mis sur pied pour mieux coordonner et rendre cohérentes les interventions d'intégration.

La Ville et les partenaires concernés amorceront la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières et feront avancer la mise en valeur de ce site exceptionnel, à la frontière du parc Jeanne-Mance et de la montagne.

---

**Lutte contre la pauvreté et l'exclusion**  
10 M\$ en 2021

---

**Lutte contre l'itinérance**  
3 M\$ en 2021

---

**Prévention de violence commise et subie chez les jeunes**  
1 M\$ en 2021

---

**Cité des Hospitalières**  
0,4 M\$ en 2021

---

Pour mieux ancrer les services policiers dans la communauté, le Service de police (SPVM) formera des haltes de concertation communautaire, qui tisseront de nouveaux partenariats avec les organismes locaux.

### Lutter contre les discriminations

En réponse au rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, la Ville reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations, et s'engage à les combattre. En 2021, elle consacrera 0,5 M\$ au nouveau Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui aidera les équipes municipales à agir de manière plus forte face à ce problème.

Pour mieux prévenir le profilage racial et social, la Ville adoptera un plan d'action conçu en collaboration avec le SPVM, les autres services concernés, des experts et des membres de la société civile. Pour sa part, le SPVM confiera à des chercheurs indépendants le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les interpellations policières pour en évaluer les impacts.

Dans le but d'établir un portrait plus précis de la clientèle des lieux et organismes culturels, la Ville mettra en place 2 projets qui l'aideront à documenter, entre autres, leur fréquentation par les Autochtones et les communautés racisées.



## Culture, loisirs et sports



La place qu'occupent les activités culturelles, de loisirs et de sports n'a jamais été aussi importante : au cœur même de la vitalité montréalaise, elles se révèlent indispensables et précieuses. Les sachant durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Montréal continuera à soutenir les artistes, organismes et institutions qui proposent ces activités, tout en maintenant et en adaptant son offre dans ses propres installations et lieux publics.

### Épauler le milieu culturel, artistique et muséal

Voulant rendre la culture plus démocratique et accessible, la Ville lancera le plan d'action des Quartiers culturels. Elle accompagnera les arrondissements dans l'élaboration de plans culturels locaux et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels.

Parce que la présence d'ateliers d'artistes professionnels constitue une richesse, la Ville continuera la réalisation de son plan d'action pour développer, protéger et maintenir cette présence partout à Montréal, dans les meilleures conditions possibles.

Pour aider les musées montréalais à se faire connaître davantage, un plan d'action et une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal sont prévus.

### Actualiser les bibliothèques

La modernisation des bibliothèques continue. Dans l'arrondissement de LaSalle, les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone débiteront. Les aires d'accueil seront aménagées et les solutions de retour automatisées seront implantées dans 6 bibliothèques : Saint-Henri, Robert-Bourassa, de La Petite-Patrie, Yves-Ryan, de L'Île-des-Sœurs et de L'Île-Bizard.

#### L'Octogone

37,8 M\$ au PDI 2021-2030

#### Bibliothèque Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord

38,2 M\$ au PDI 2021-2030

#### Aires d'accueil et retour automatisé

37 M\$ au PDI 2021-2030

Le lancement du concours d'architecture pour la future bibliothèque interarrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord est aussi attendu.

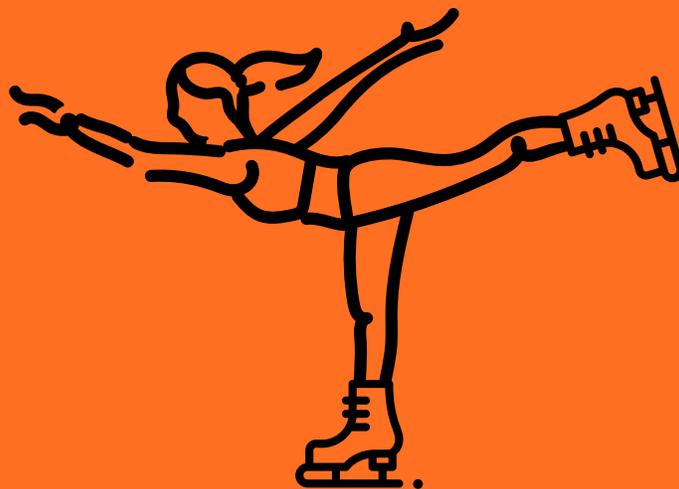
### Faire progresser l'Espace pour la vie

Une fois les travaux de sa Métamorphose terminés, l'Insectarium, l'un des musées de l'Espace pour la vie, pourra rouvrir ses portes et inviter la population à découvrir une architecture durable, inspirée de l'habitat des insectes.

#### Insectarium

15,4 M\$ en 2021

## Culture, loisirs et sports (suite)



### Investir dans les lieux de détente et de loisir

Malgré un contexte qui pourrait être difficile, la Ville maintiendra une offre de services, d'activités et de programmes en culture, loisirs et sports pour aider la population à prendre soin de sa forme physique et mentale. Des investissements majeurs sont prévus dans les installations et les espaces publics, et contribueront ainsi à la relance.

Le complexe aquatique de Rosemont sera inauguré, ce qui augmentera l'offre d'activités pour l'ensemble des usagers. L'esplanade Tranquille, dernière phase du Quartier des spectacles, sera également ouverte au public.

Dans les grands parcs, ce sera le début des travaux pour renouveler le théâtre de Verdure, dans le parc La Fontaine. La patinoire et les plateaux sportifs du parc Jeanne-Mance seront réaménagés. Aux parcs Angrignon et Maisonneuve, plusieurs actions seront menées pour améliorer l'expérience des usagers et des usagères.

Des projets de travaux seront en préparation pour les lieux suivants : place des Montréalaises, dans le Vieux-Montréal, parc du Bassin-à-Bois, incluant l'aménagement d'une patinoire réfrigérée et le réaménagement des rues adjacentes, dans Griffintown, pôle aquatique du parc Jarry et site Fort-Lorette.

Par ailleurs, la Ville investira dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

---

**Complexe aquatique de Rosemont**  
22,7 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>15</sup>

---

**Esplanade Tranquille**  
19,6 M\$ au PDI 2021-2030

---

**Grands parcs**  
49 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>16</sup>

---

**Place des Montréalaises**  
63 M\$ au PDI 2021-2030

---

**Parc du Bassin-à-Bois**  
112,6 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>17</sup>

---

**Pôle aquatique du parc Jarry**  
10 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>18</sup>

---

**Site Fort-Lorette**  
12 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>19</sup>

---

**Installations sportives locales et activités**  
527,1 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>20</sup>

---

15. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 22,6 M\$ jusqu'en 2022.

16. Parc La Fontaine – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 8,3 M\$ jusqu'en 2022.

Parc Jeanne-Mance – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 6,8 M\$.

Parcs Angrignon et Maisonneuve – budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M\$; PDI 2021-2030 : 33,4 M\$.

17. Budget de fonctionnement 2021 : 3,6 M\$; PDI 2021-2030 : 109 M\$.

18. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 9,9 M\$.

19. Budget de fonctionnement 2021 : 0,4 M\$; PDI 2021-2030 : 11,6 M\$.

20. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M\$; PDI 2021-2030 : 526,9 M\$.

## 8 Expérience citoyenne et innovation



À l'image d'un grand nombre d'entreprises et d'institutions, la Ville de Montréal a dû, au printemps 2020, adapter ses façons de faire en accéléré, sans interrompre son fonctionnement. En 2021 comme en 2020, ses décisions viseront à bien répondre aux besoins de la population, en se basant entre autres sur la participation citoyenne et la recherche de nouvelles solutions.

### S'adapter à une nouvelle réalité

Depuis le début de la pandémie, la Ville s'est sans cesse adaptée pour continuer à fournir des services de qualité à la population. Elle a également amorcé efficacement son évolution vers le télétravail, même si celle-ci était imprévue. Elle la poursuivra au cours de la prochaine année en accompagnant les effectifs dans des projets pilotes d'espaces collaboratifs, en outillant les gestionnaires pour qu'ils et elles adaptent leur style de gestion au travail à distance et en révisant les politiques et encadrements concernés.

### Améliorer l'expérience citoyenne

Chaque interaction, chaque échange entre la Ville et la population doit être positif. Afin d'améliorer l'expérience citoyenne et de fournir des services plus simples et accessibles, plusieurs modifications seront apportées. Par exemple, la Ville regroupera au Centre de services 311 les appels et courriels des arrondissements qui le souhaitent. Pour son nouveau portail [montreal.ca](http://montreal.ca), elle développera des fonctionnalités et services numériques supplémentaires et terminera l'intégration des contenus.

La transformation numérique à la Ville suivra aussi son cours. Les services en ligne évolueront, d'autres seront implantés. La gestion des accès et du dossier « citoyen intégré » sera bonifiée. La question de la gouvernance et de l'ouverture des données progressera. À ce sujet, Montréal doit accueillir le Sommet canadien sur les données ouvertes 2021.

### Lancer le premier budget participatif

Déjà menée avec succès dans plusieurs arrondissements, l'expérience du budget participatif est étendue à toute la métropole, à l'instar de plusieurs autres villes dans le monde. Cette initiative de participation citoyenne invite les personnes à proposer des idées de projets, les plus intéressantes étant soumises au vote, puis réalisées par les services de la Ville et les arrondissements. La Ville prévoit des sommes de 10 M\$ jusqu'en 2022 pour la réalisation des projets retenus.

## Expérience citoyenne et innovation (suite)



### Rendre Montréal plus intelligente

Avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre de Montréal en commun. Retenu par le gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes, ce programme de projets innovateurs, basés sur les données et les technologies connectées, bénéficie d'un prix de 50 M\$. Montréal en commun vise notamment à trouver des solutions en matière d'accès à l'alimentation et de mobilité. La réalisation de ces projets contribuera à la relance, tout en améliorant la qualité de vie de la population.

#### Montréal en commun

---

Programme sur 5 ans

---

13 grands projets

---

3 volets d'intervention :

- Mobilité
  - Accès à l'alimentation
  - Données et expérimentation réglementaire
- 

### Déneiger et nettoyer avec efficacité et précaution

L'actuelle crise sanitaire crée la nécessité de réinventer les opérations de déneigement et de nettoyage pour respecter les règles de santé publique et prendre en compte le télétravail. En 2021, la Ville s'efforcera de trouver des solutions afin de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Certains sites d'élimination de la neige seront affectés par la réalisation de grands projets. Pour maintenir sa capacité d'éliminer la neige ramassée, la Ville investira 15 M\$ en 2021, notamment pour la mise en service du site Solutia.

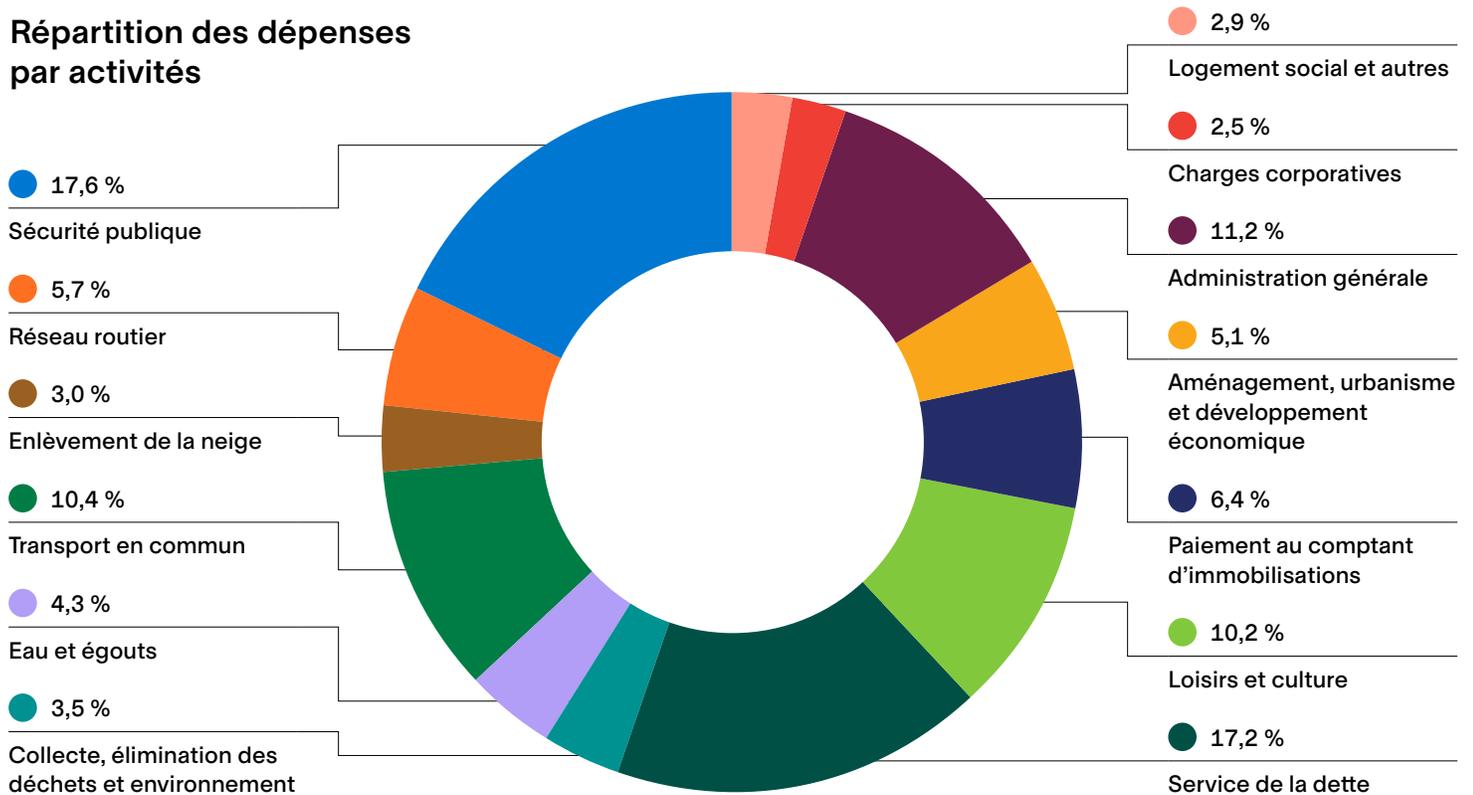
Dans le but de protéger cyclistes et piétons, la Ville s'assurera, au moment de renouveler les contrats de déneigement, que ses fournisseurs installent des barres de sécurité latérales sur leurs camions. En 2021, les contrats de déneigement de 6 arrondissements seront renégociés, pour un total de 65,2 M\$.

Le programme des brigades de propreté, qui nettoient les rues très fréquentées, sera bonifié, et son budget pour 2021 sera de 3,2 M\$. Les murales montréalaises feront l'objet d'un nouveau programme d'entretien, doté d'un budget de 0,4 M\$. Enfin, le réseau de 800 cendriers urbains sur les artères passantes sera développé avec un investissement de 0,2 M\$.

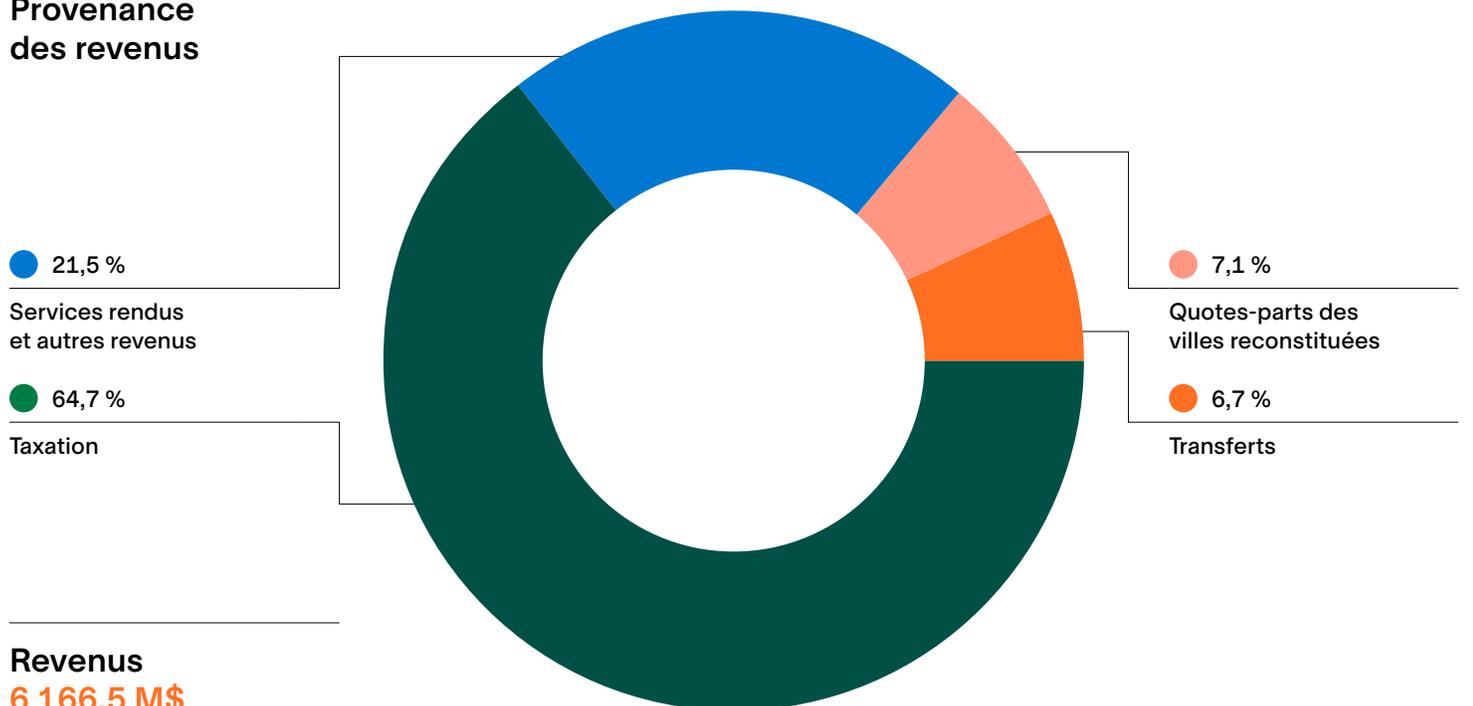
# Budget de fonctionnement 2021

## Un budget équilibré de 6,17 G\$

### Répartition des dépenses par activités



### Provenance des revenus



Revenus  
6 166,5 M\$

---

## Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2021 est marquée par plusieurs éléments, notamment :

- 1 Le gel des charges fiscales relevant du conseil municipal;
- 2 La bonification de la mesure des taux différenciés;
- 3 La réalisation des dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité, à la suite des fusions municipales de 2002.

---

## Décisions fiscales

La fiscalité de la Ville de Montréal est déterminée à la fois par les décisions du conseil municipal et par celles des 19 conseils d'arrondissement. Pour l'année 2021, ces décisions sont principalement caractérisées par :

- 1 Le choix du conseil municipal de geler les charges fiscales sous son contrôle, tant pour les immeubles résidentiels que pour les immeubles non résidentiels;
- 2 Les choix des conseils d'arrondissement d'augmenter globalement les revenus de leurs taxes de services de 2,2 % et de leurs taxes d'investissements de moins de 1 %. Ces décisions ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et de 0 % pour les immeubles non résidentiels.



## Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

### Immeubles résidentiels

0 %  
Décisions du conseil municipal

↑ 0,2 %  
Décisions des conseils d'arrondissement

↑ 0,2 %  
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels

### Immeubles non résidentiels

0 %  
Décisions du conseil municipal

0 %  
Décisions des conseils d'arrondissement

0 %  
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

## Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarifcation pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissements	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

## Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour effet de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais.

### Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

<b>0 %</b> Décisions du conseil municipal	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM

#### Immeubles non résidentiels

<b>0 %</b> Décisions du conseil municipal	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM



## Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

### Décisions des conseils d'arrondissement - taxes de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)	Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)
Ahuntsic-Cartierville	3,5	0,2	Le Plateau-Mont-Royal	1,8	0,1
Anjou	(5,6)	(0,7)	Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	2,1	0,2
Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	2,0	0,1	Rosemont- La Petite-Patrie	1,8	0,1
Lachine	1,5	0,1	Saint-Laurent	2,0	0,2
LaSalle	3,7	0,2	Saint-Léonard	2,0	0,2
L'Île-Bizard- Sainte-Genève	5,2	0,4	Le Sud-Ouest	5,0	0,4
Mercier-Hochelaga- Maisonnette	5,0	0,4	Verdun	0,0	0,0
Montréal-Nord	2,6	0,4	Ville-Marie	1,8	0,1
Outremont	2,0	0,1	Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	2,0	0,1
Pierrefonds-Roxboro	8,0	0,7	<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>

---

## Fiscalité des conseils d'arrondissement (suite)

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

---

### Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

↑ 0,2 %

Décisions des conseils d'arrondissements

↑ 0,2 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

#### Immeubles non résidentiels

0 %

Décisions des conseils d'arrondissements

0 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

## Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 750 000 \$ et l'allègement est de nouveau augmenté. Cette mesure a été bonifiée à 2 reprises depuis sa mise en place.

### Effet de la bonification de la mesure des taux différenciés

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 \$, la bonification de la mesure équivaut à un allègement additionnel d'environ 5 %.
- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 \$, l'allègement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil.
- Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

### Effet total de la mesure des taux différenciés

Pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 \$, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

### Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, jusqu'en 2024.

## Mesure des taux différenciés

### Immeuble de 750 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure (\$)	Avec la mesure (\$)
TFG	22 049	17 913
Taxes spéciales	2 784	2 771
Taxes d'arrondissement	647	647
<b>Total</b>	<b>25 480</b>	<b>21 332</b>
<b>Effet de la mesure</b>	<b>(4 148)</b>	<b>(16%)</b>

## Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs<sup>2</sup> qui la composent :

- Abandon des taxes locatives : en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services;
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;

- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 \$, ou son équivalent;

- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire, en 2004.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour satisfaire à la contrainte légale obligeant à harmoniser l'ensemble de la structure fiscale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2021, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions déjà menées depuis les fusions municipales de 2002.

La Ville de Montréal a choisi, en 2021, de devancer d'un an l'harmonisation des tarifs résidentiels. Cela permettra notamment de préparer les travaux qui débiteront sous peu pour l'implantation de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

À cet égard, l'année 2020 marquait l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour ces immeubles. Toutefois, le contexte de la pandémie, avec toutes ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, est peu favorable aux changements de structure fiscale. Ainsi, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

### Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

#### Immeubles résidentiels

#### Modes de financement

Gestion de l'eau

Taxe foncière

Gestion des matières résiduelles

Taxe foncière

#### Immeubles non résidentiels

#### Modes de financement

Gestion de l'eau

Taxe foncière et tarification volumétrique

Gestion des matières résiduelles

Taxe foncière

<sup>21</sup> Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.



## Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville de Montréal ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

## Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)				Taxes d'arrondissement (%)			Variation des charges fiscales totales <sup>23</sup> (%)
	TFG <sup>22</sup>	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>23</sup>	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total <sup>23</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0	(0,6)	0,1	(0,5)	0,2	(0,5)	(0,3)	(0,8)
Anjou	0,0	(1,2)	(1,3)	(2,5)	(0,7)	(0,2)	(0,9)	(3,5)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0	0,9	0,1	1,0	0,1	0,1	0,2	1,2
Lachine	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)	0,1	(0,2)	(0,1)	(0,1)
LaSalle	0,0	0,2	0,1	0,3	0,2	(0,1)	0,1	0,5
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	0,0	(1,2)	(0,1)	(1,3)	0,4	(0,4)	0,0	(1,3)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0	(0,7)	0,0	(0,7)	0,4	(0,2)	0,2	(0,5)
Montréal-Nord	0,0	(1,3)	(0,2)	(1,5)	0,4	0,1	0,5	(1,0)
Outremont	0,0	0,7	(0,5)	0,2	0,1	0,6	0,7	0,9
Pierrefonds-Roxboro	0,0	(0,2)	0,1	(0,1)	0,7	0,4	1,1	1,0
Le Plateau-Mont-Royal	0,0	0,8	0,1	0,9	0,1	0,1	0,2	1,2
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0	(1,8)	0,0	(1,8)	0,2	0,2	0,4	(1,5)
Rosemont-La Petite-Patrie	0,0	0,2	0,1	0,3	0,1	0,0	0,1	0,4
Saint-Laurent	0,0	(0,4)	(0,1)	(0,5)	0,2	(0,1)	0,1	(0,4)
Saint-Léonard	0,0	(1,1)	0,1	(1,0)	0,2	(0,4)	(0,2)	(1,2)
Le Sud-Ouest	0,0	1,1	0,1	1,2	0,4	(0,3)	0,1	1,3
Verdun	0,0	1,3	0,0	1,3	0,0	0,6	0,6	1,8
Ville-Marie	0,0	0,7	0,1	0,8	0,1	0,1	0,2	1,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0	(0,4)	0,1	(0,3)	0,1	0,0	0,1	(0,2)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

<sup>22</sup> TFG signifie taxe foncière générale.

<sup>23</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.



## Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)					Taxes d'arrondissement (%)			Variation des charges fiscales totales <sup>25</sup> (%)
	TFG <sup>24</sup>	Taux différenciés	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>25</sup>	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total <sup>25</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0	(0,9)	(0,3)	0,0	(1,2)	0,0	(0,1)	(0,1)	(1,3)
Anjou	0,0	0,5	(1,4)	(1,1)	(2,0)	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(2,3)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0	(2,2)	1,6	0,1	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(0,4)
Lachine	0,0	(0,3)	0,1	(0,1)	(0,3)	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,4)
LaSalle	0,0	(0,7)	(1,0)	0,1	(1,6)	0,0	0,0	0,0	(1,6)
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	0,0	(6,7)	4,0	(0,1)	(2,9)	0,1	(0,1)	0,0	(2,9)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0	(0,5)	(0,2)	0,0	(0,7)	0,1	0,0	0,1	(0,7)
Montréal-Nord	0,0	(6,1)	3,2	(0,3)	(3,1)	0,1	0,0	0,1	(3,0)
Outremont	0,0	(6,9)	6,6	(0,5)	(0,8)	0,0	0,1	0,2	(0,6)
Pierrefonds-Roxboro	0,0	(4,6)	2,5	0,1	(2,1)	0,1	0,1	0,2	(1,9)
Le Plateau-Mont-Royal	0,0	(5,6)	5,7	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,3
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0	(2,7)	1,1	0,0	(1,6)	0,1	0,1	0,1	(1,5)
Rosemont-La Petite-Patrie	0,0	(5,4)	4,7	0,1	(0,6)	0,0	0,0	0,0	(0,6)
Saint-Laurent	0,0	0,6	(1,0)	(0,1)	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(0,4)
Saint-Léonard	0,0	(1,9)	0,2	0,1	(1,6)	0,0	(0,1)	(0,1)	(1,7)
Le Sud-Ouest	0,0	(1,7)	2,9	0,1	1,3	0,1	(0,1)	0,0	1,3
Verdun	0,0	(1,2)	0,8	0,1	(0,4)	0,0	0,1	0,1	(0,3)
Ville-Marie	0,0	2,4	(1,5)	0,1	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0	(3,6)	3,0	0,1	(0,5)	0,0	0,0	0,0	(0,5)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

24 TFG signifie taxe foncière générale.

25 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

# Programme décennal d'immobilisations 2021-2030



## Un PDI de 18,69 G\$

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal présente un programme décennal d'immobilisations (PDI). Le PDI regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

### Planifier les investissements à long terme

En présentant un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), la Ville se dote d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser. La mise en place du PDI va permettre de planifier ceux-ci de manière plus stratégique et intégrée, surtout dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

### Investir de manière équilibrée et responsable

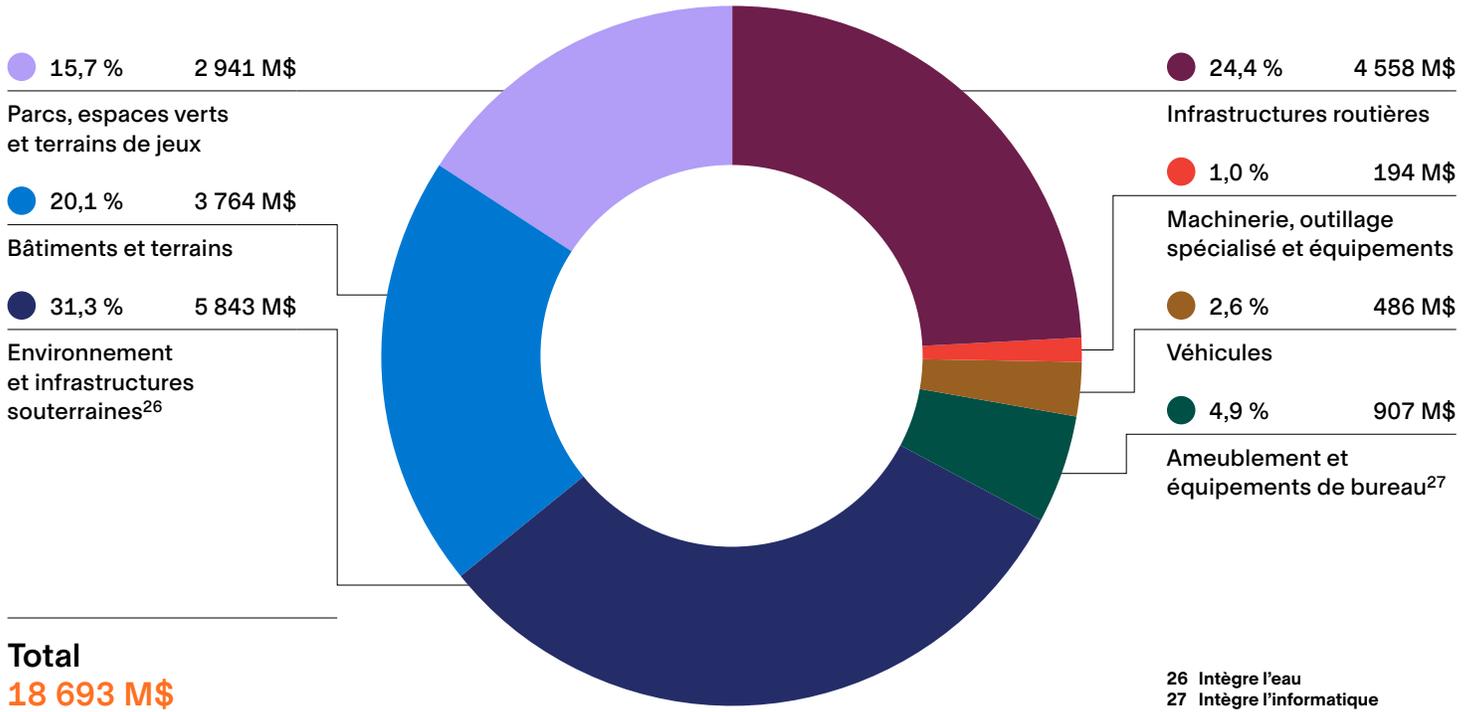
Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G\$ sur 10 ans, pour une moyenne de 1,9 G\$ par année. La protection des éléments des actifs représente 71,5 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 28,5 %. Ainsi, le PDI 2021-2030 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en conservant des services de qualité pour la population montréalaise.

Avec le PDI 2021-2030, la Ville continue à stabiliser le rythme des investissements, principalement pour tenir compte de sa capacité financière et de la disponibilité du secteur de la construction et, aussi, pour limiter les impacts des chantiers sur la vie quotidienne de la population montréalaise. La Ville a notamment révisé les priorités de certains programmes et a revu la planification de certains projets pour ne pas surcharger les réseaux routiers et, ainsi, favoriser la mobilité.

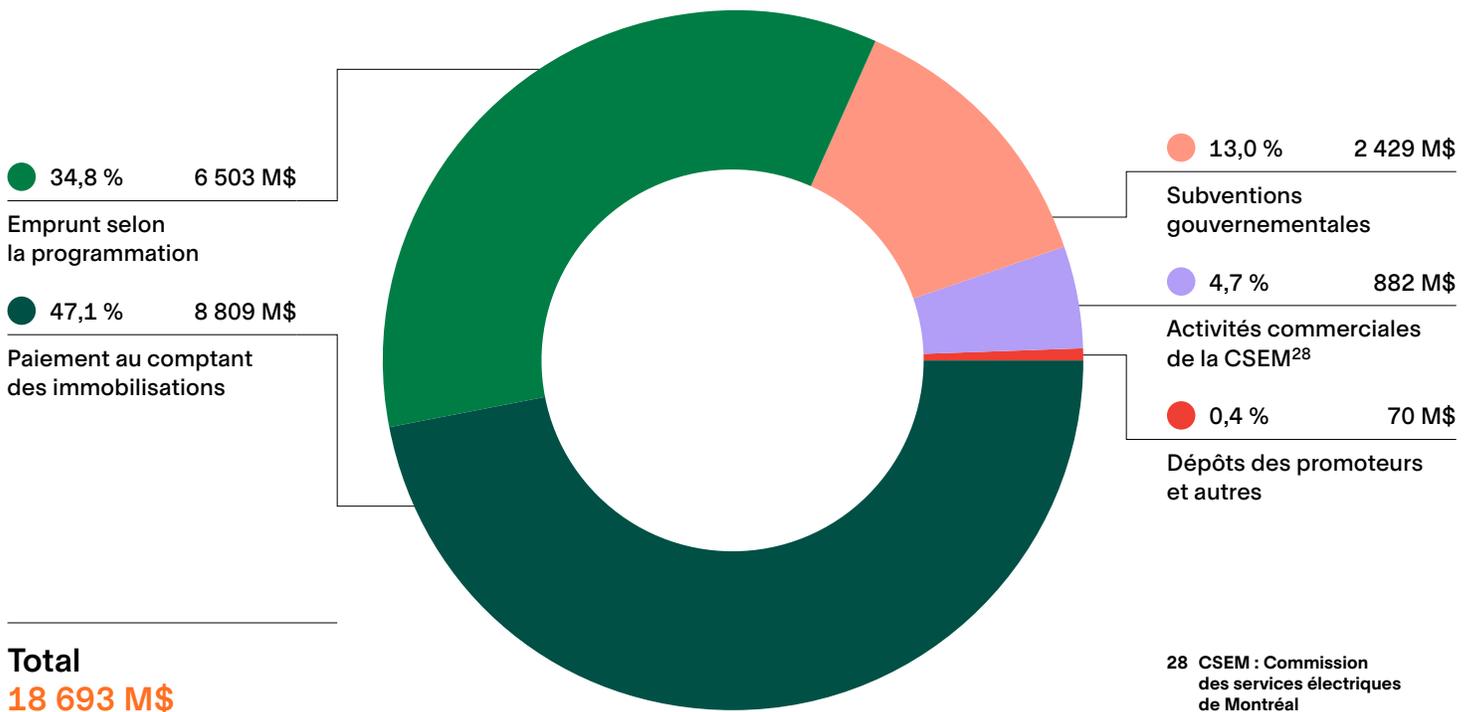
### Prioriser les infrastructures routières et de l'eau

La protection et la réhabilitation des infrastructures routières et de l'eau demeurent une priorité afin de rattraper des années de sous-investissement. Au cours de la prochaine décennie, la Ville compte investir 9,4 G\$ dans ces infrastructures. Près de 77,2 % de cette enveloppe seront consacrés à la protection et au maintien des actifs.

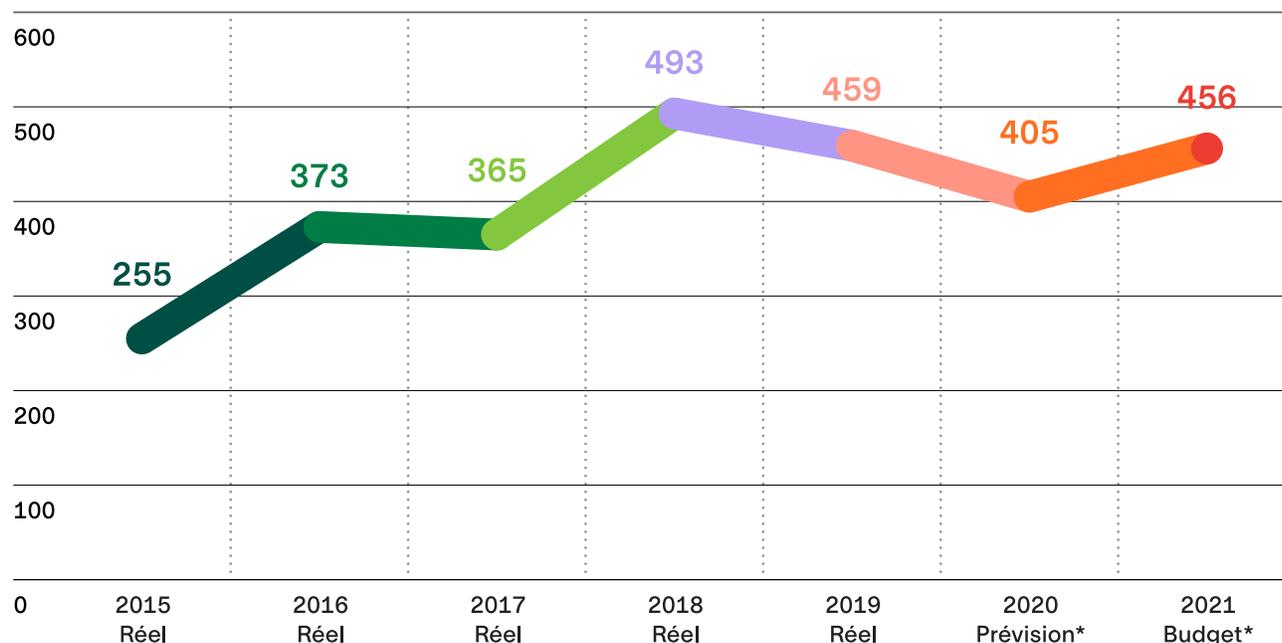
## Investissements par catégories d'actifs



## Modes de financement



## Investissements dans les infrastructures de l'eau (M\$)



\* Prévision et budget du Service de l'eau

## Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2021 à 2030, 4 885,6 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 456 M\$ en 2021. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 789 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Les programmes concernant les conduites primaires d'aqueduc, les collecteurs d'égouts et les intercepteurs feront l'objet d'investissements de 768,9 M\$.

Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement les usines (286,9 M\$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (120,1 M\$). La Ville procédera à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes. D'importants travaux seront également effectués sur plusieurs ouvrages de rétention, comme ceux de Rockfield et de William, dont les chantiers seront achevés en 2021. Enfin, la Ville amorcera les travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau réseau de 23 km, destiné à sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ouest de l'île.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et la mise à niveau de certains de ses équipements.

**Station Jean-R.-Marcotte**  
285,5 M\$ au PDI 2021-2030<sup>29</sup>

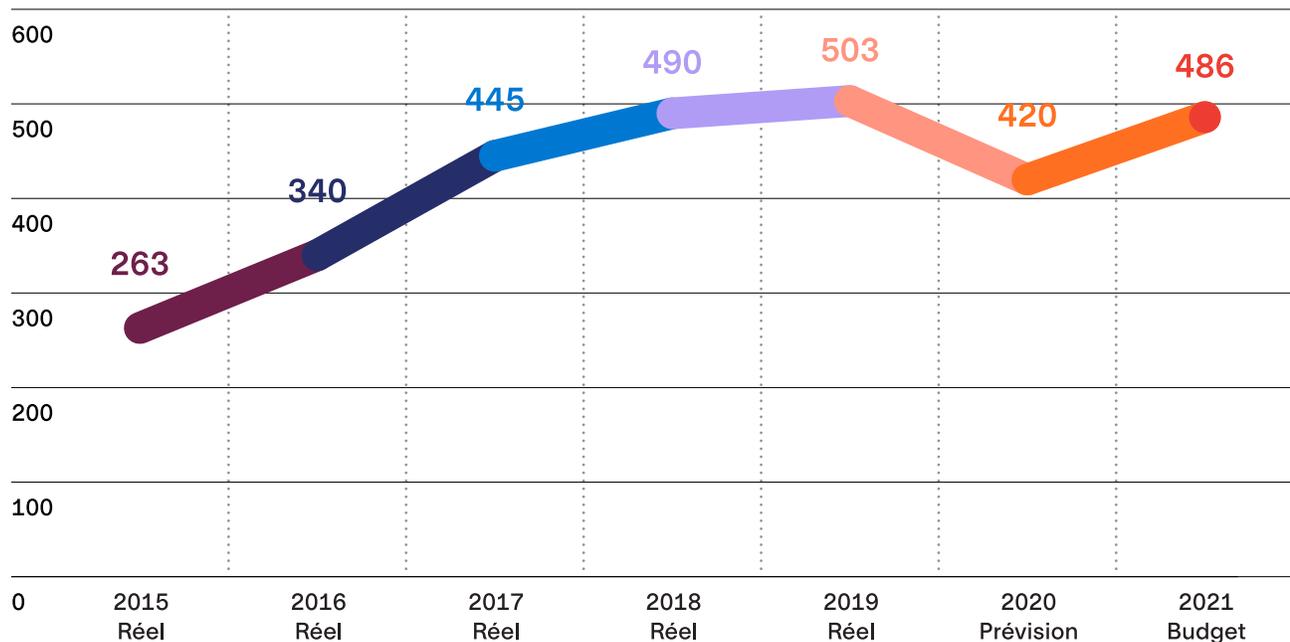
**Réservoir et station de pompage McTavish**  
283,7 M\$ au PDI 2021-2030

**Ouvrages de rétention**  
246,6 M\$ au PDI 2021-2030

**Réseau d'alimentation de l'ouest**  
206,3 M\$ au PDI 2021-2030

29. Programmes de maintien des actifs : 145,5 M\$; mise à niveau d'équipements : 140 M\$.

## Investissements dans les infrastructures routières (M\$)



## Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2021 à 2030, 4 558,3 M\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 486 M\$ en 2021. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 456,1 M\$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes. D'ici 2030, la Ville investira, par exemple, dans le secteur Namur-De la Savane (hippodrome) pour raccorder le boulevard Cavendish, dans le centre-ville pour revitaliser le Quartier des gares et réaménager l'avenue des Pins, dans Hochelaga-Maisonneuve pour prolonger l'avenue Souigny et le boulevard de l'Assomption, et sur le mont Royal pour réaménager la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance. De plus, elle remplacera le pont Jacques-Bizard, reliant Montréal à l'île Bizard, et continuera de participer à la reconstruction du complexe Turcot.

**Boulevard Cavendish**  
245 M\$ au PDI 2021-2030

**Quartier des gares**  
124,5 M\$ au PDI 2021-2030

**Avenue des Pins**  
58 M\$ au PDI 2021-2030

**Avenue Souigny et boulevard de l'Assomption**  
108,8 M\$ au PDI 2021-2030

**Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance**  
90 M\$ au PDI 2021-2030

**Pont Jacques-Bizard**  
80,5 M\$ au PDI 2021-2030

**Complexe Turcot**  
109,9 M\$ au PDI 2021-2030



# Arroundissements





D'une année à l'autre, les 19 arrondissements de Montréal préparent leurs budgets respectifs pour répondre aux divers besoins d'investissements et fournir les services de proximité à la population.

Les investissements sont diversifiés, visant notamment l'entretien et le renouvellement des installations, des lieux publics et des bâtiments. Par exemple, les arrondissements allouent des sommes à la modernisation des bibliothèques et des maisons de la culture, ainsi qu'à la mise aux normes des arénas. Il en va de même pour la réfection des rues et des trottoirs, le réaménagement de parcs locaux, le verdissement et le fleurissement, l'apaisement de la circulation et l'implantation de mesures pour sécuriser les déplacements ainsi que le développement du réseau cyclable.

En matière de services à la population, les arrondissements consacrent une bonne partie de leurs budgets à la prestation de services tels que le maintien de la propreté et les diverses collectes de déchets. Ils soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. Au besoin, ils appuient le développement d'artères commerciales et revitalisent des secteurs. De plus, ils encouragent les citoyens et les citoyennes à prendre part à la vie démocratique.

## Portrait des arrondissements

Arrondissements	Population (habitants)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Valeur moyenne propriété unifamiliale (\$)	Valeur moyenne propriété appartement-condo (\$)	Budget de fonctionnement 2021 (M\$)	Budget PDI 2021-2030 (M\$)	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	141 352	24,2	588 100	262 300	58,6	71,1	424,6
Anjou	45 994	13,7	426 100	243 800	28,4	56,6	217,7
CDN-NDG	175 560	21,4	802 700	400 600	70,4	68,3	502,5
Lachine	46 909	17,7	444 900	253 600	30,2	36,8	232,0
LaSalle	82 064	16,3	490 000	290 300	41,9	51,3	273,2
IBSG	19 688	23,6	489 000	240 100	11,1	29,3	115,9
MHM	144 297	25,4	390 300	248 600	67,2	84,5	553,3
Montréal-Nord	87 928	11,1	329 900	234 300	43,9	49,7	369,6
Outremont	25 826	3,9	1 595 500	542 500	15,3	25,6	116,8
Pierrefonds-Roxboro	73 230	27,1	413 000	237 500	34,0	58,0	273,7
PMR	108 102	8,1	861 800	406 800	55,3	54,5	434,1
RDP-PAT	114 732	42,3	341 500	189 000	63,2	127,9	426,1
Rosemont-La Petite-Patrie	147 624	15,9	610 900	336 300	62,1	88,4	669,6
Saint-Laurent	105 248	42,8	640 900	312 100	73,7	111,7	572,7
Saint-Léonard	82 841	13,5	531 700	279 200	37,9	60,4	240,9
Sud-Ouest	84 299	15,7	528 300	377 700	56,9	70,9	415,9
Verdun	72 419	9,7	803 600	418 300	37,4	41,2	317,6
Ville-Marie	95 231	16,5	1 137 500	491 900	96,5	141,9	585,6
VSMPE	148 202	16,5	428 400	311 700	60,4	69,8	426,1

# Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie





Les conséquences de la crise sanitaire ont entraîné des effets notables sur les finances publiques des municipalités. Alors qu'elles géraient la crise, celles-ci ont dû assumer de nombreux coûts imprévus, mais elles ont surtout vu plusieurs de leurs revenus diminuer par rapport à ce qui était prévu, et ce, de façon importante.

Au printemps dernier, la Ville de Montréal anticipait un déficit de l'ordre de 250 M\$ en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur ses finances. Pour limiter les risques anticipés sur l'équilibre budgétaire de l'année 2020, la Ville a alors mis en place un plan de redressement de 123,4 M\$ visant à réduire ses dépenses. Cet effort important a permis de diminuer de moitié le déficit anticipé, selon l'évolution budgétaire faite au 31 août 2020.

Pour aider les municipalités dans ce contexte difficile, le gouvernement du Québec a annoncé, le 25 septembre 2020, l'octroi d'une aide financière de 800 M\$, dont 263,5 M\$<sup>30</sup> seront versés à la Ville de Montréal en sa qualité de municipalité locale. Les autres villes liées ont également reçu de l'aide financière, portant le total versé pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal à 291 M\$, selon les annonces gouvernementales.

Cette aide financière vise à soutenir les municipalités en permettant d'atténuer les effets de la pandémie sur leurs finances et peut être utilisée pour les exercices financiers 2020 et 2021, selon les besoins de chaque municipalité.

La mécanique comptable de l'aide financière dicte que l'entièreté de la somme devra être constatée à l'exercice financier de 2020. Ensuite, une part de cette aide pourra être affectée à l'exercice financier de 2021, si tels sont les besoins et la volonté de la municipalité. Dans ce cas, la somme devra être affectée au budget 2021, puisque l'aide aura été constatée à l'exercice 2020.

La Ville de Montréal prévoit d'utiliser cette aide financière pour payer sa part des coûts des mesures d'urgence ainsi que pour atténuer les conséquences financières de la pandémie sur son budget en 2021. Toutefois, les besoins financiers totaux de la Ville en lien avec la pandémie de COVID-19 sont supérieurs à l'aide octroyée par le gouvernement du Québec.

---

**Utilisation de l'aide financière** **263,5**

---

Somme réservée pour financer les dépenses réelles 2020 85,0

---

Somme affectée au budget 2021 178,5

---

En 2021, la pandémie continuera d'entraîner de nombreux effets sur les finances de la Ville de Montréal : une diminution des revenus provenant des stationnements tarifés, la mise en place d'un plan de relance économique et la réduction du transfert de la TVQ en sont quelques exemples. La Ville prévoit également utiliser l'aide gouvernementale pour assurer le maintien des services locaux.

30 Le Décret 1003-2020, publié le 20 octobre 2020 dans la Gazette du Québec, fixe les montants versés aux municipalités qui recevront une somme de 1 M\$ ou plus.

**Publié par la Ville de Montréal**

**Service des finances**

630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

montreal.ca

**Dépôt légal**

4<sup>e</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

**978-2-7647-1797-4**

Faits saillants

Budget de fonctionnement 2021

Programme décennal d'immobilisations  
2021-2030

PDF, Français

**Design graphique :**

Ville de Montréal

Service de l'expérience citoyenne  
et des communications

25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé  
sur du papier recyclé.

**Crédits photos**

Couverture : Nathalia Segato, Unsplash

32 : Jamshed Khedri, Unsplash

37 : Eva Blue

38 : Thomas Lardeau, Unsplash

40 : Alan Quirvan, Unsplash





